

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0012810

9163127 Optique Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **5575** Société : **R-A-M**

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : **1^{er} CHAFI ABDELLAH**

Date de naissance : **14-09-59**

Adresse : **AZHARI 1^{er} Rue - Orlfa - Casablanca**

Tél. : **06 20 13 72 23** Total des frais engagés : **859.40 + 2000 Dhs**

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : **02/05/2023**

Nom et prénom du malade : **1^{er} BENBAKI RACHID** Age : **64 ans**

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : **Dyslipidémie + Hypertension artérielle**

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à : **31 Mai 2023** Le : **31/05/2023**

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/05/2023	Ca		200000	
10/05/2023				
11/05/2023				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE DU DÉ TANSIT Alia 1, N° 94 El Oued Casablanca Tel 05 22 93 43 61	02.05.23	859.40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

The diagram shows a 10x10 grid of numbered circles. The numbers range from 1 to 8, with some circles containing multiple numbers. Arrows point from each circle to its neighbors, indicating movement paths. The grid is bounded by a thick black border.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. BETTACHE ACHRAF

Médecine Générale

Lauréat de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca



الدكتور بطاش أشرف

الطب العام

خريج كلية الطب والصيدلة
بالدار البيضاء

ORDONNANCE

Casablanca, le :

02/05/2023

Mme BENBAKIR RACHIDA.

22.00

1). Costal 20 mg

1cp/j

10.00

2). Taneg 160 mg

1cp/j

22.10

3). Enzol 20 mg
1 gélule/j le matin

13.00

4). Vyosect 20 mg

1cp/j

84.00

5). Zelalax minolac 10 mg/j

10.00

6). Auleren 20 mg
1cp/j le soir

Bd Oued Tassaout, Gr «E» Rue 80 N°36, 1er étage, Lot El Oulfa - Casablanca

Tél.: 05 22 91 50 40

Dr. BETTACHE Achraf
Médecine Générale
Bd Oued Tassaout Rue
Oulfa Casablanca
Tél.: 05 22 91 50 40



Dr. BETTACHE Achraf
Médecine Générale
Bd Oued Tassaout Rue
Oulfa Casablanca
Tél.: 05 22 91 50 40



Dr. Velasco

8794

179,00
179,00
Total: 179,00

Dr. BETTACHE Achraf
Médecine Générale
Bd Oued Tassadut, Bât N36
Oulfa - Casablanca
Tél 06 45 55 06 54

PHARMACIES D'USU TANISI
Tél. 05 27 53 53 53
E-mail: tanisi_0527535353@msn.com



LOT 210586
EXP 12/2023
PPV 99.00DH



82,00

LOT : 221202
EXP : 08/2025
PPV : 132,500 DH

Lot : 038
À utiliser de
préférence avant le : 06/2027

PPC : 84,50 DH

